

maintient à proprement parler une réserve d'environ vingt-cinq pour cent sur la circulation des billets de banques et des caisses d'épargnes postales, en d'autres termes, que nous avons virtuellement une réserve en or d'environ \$40,000,000. Nous nous énor-gueillissons de la solvabilité de nos banques, de notre système de banques ; et je ne crois pas qu'un homme qui se connaît en matières financières au Canada puisse critiquer ce système ; cependant nous constatons que nos banques n'ont qu'une réserve d'environ 15 pour cent pour garantir les dépôts et la circulation ; et cependant cette réserve est considérée comme suffisante pour faire face aux exigences financières du Canada. Nous n'avons pas assez d'argent en circulation pour répondre aux besoins financiers du Canada. Nous n'avons pas assez d'argent en circulation pour satisfaire les besoins du pays, et cependant nous constatons que le gouvernement du jour maintient une réserve de vingt pour cent. Maintenant je prétends simplement qu'en ce qui concerne cette réserve, en temps de crise financière, elle devrait être considérée et elle serait considérée par plusieurs comme une garantie financière suffisamment forte, et le gouvernement devrait avec cette réserve faire cesser le malaise dont nous souffrons, pourvu que cette réserve ne tombe pas au-dessous de la réserve maintenue par les banques pour garantir la circulation et les dépôts. Une autre politique qu'on suivrait priverait le pays d'une circulation d'argent sur laquelle il a droit de compter. Ces dépôts iraient probablement aux banques. Nous avons dans les banques d'épargne postales des dépôts qui dépassent la somme de six millions. Si ces dépôts n'étaient pas reçus et détenus par le gouvernement ils seraient sans doute faits dans les banques constituées en corporations et ils seraient mis en circulation, sujets aux mêmes conditions qui s'appliquent à l'argent mis en circulation et aux autres dépôts des banques. Voici à quoi je veux en venir : Si le gouvernement a détourné de l'argent de la circulation ordinaire en créant une forte réserve excédant la somme qui est requise ou en dépensant la somme que nous avons reçue en dépenses prises sur le capital, dépenses qui auraient dû être payées par de l'argent étranger, la circulation de l'argent du pays est limitée à ce montant. Je crois que le gouvernement doit étudier cette ques-

Hon. M. LOUGHEED.

tion. C'est l'article de l'adresse qui m'a fait songer à cela. J'ai demandé aujourd'hui à mon honorable ami s'il pourrait déposer sur le bureau de la Chambre la correspondance relative aux négociations qui ont été entamées pour soumettre la question des pêcheries au tribunal de La Haye. Il serait opportun d'avoir quelques renseignements pour discuter cette très importante question. Les questions internationales qui surgissent entre les Etats-Unis et notre pays fréquemment attirent plus l'attention des Etats-Unis que celle du Canada, et invariablement nous constatons que le peuple des Etats-Unis appuie plus énergiquement les réclamations de nos voisins que le peuple canadien n'appuie nos réclamations ; au Canada, malheureusement, ces questions sont simplement des questions théoriques qui permettent de faire de beaux discours. Nous ne nous occupons pas de ces questions ou nous nous en occupons bien peu. La conséquence c'est que le public n'appuie nos réclamations que lorsque le gouvernement s'en occupe ou que les tribunaux d'arbitrage les étudient. Aussi est-il opportun que le peuple du Canada reçoive tous les renseignements relatifs à de pareilles questions. J'avouerai que je ne comprends pas comment il se fait que cette question ait été soumise au tribunal de La Haye. Jusqu'à tout récemment les autorités impériales ont soutenu la validité des réclamations de Terre-Neuve, et comme nous nous sommes intéressés à la même question, il devient très important pour le Dominion que le peuple canadien soit bien renseigné avant que la question soit soumise au tribunal de La Haye. J'ai eu occasion d'étudier cette question en rapport avec cette adresse, et il me semble que le fait de soumettre cette question à ce tribunal équivaut à abandonner la position qu'ont prise énergiquement Terre-Neuve, le Canada et les autorités impériales. La Grande-Bretagne est la seule nation civilisée, je crois, qui ait accordé aux étrangers le droit de partager les richesses qu'offrent ses pêcheries, et cela sans rémunération, dans la zone maritime de Terre-Neuve et du Canada. Quand on songe que les concessions que l'Angleterre a faites ont été faites gratuitement, sans espérance d'avoir rien en retour, on songe que les Etats-Unis peuvent demander même ce qui est absolument irraisonnable. Les Etats-Unis ont prétendu